

CHAPITRE 1

La logique du concours et le cadre de la deuxième épreuve orale d'admission

A. Ce que précisent les textes de référence

Les épreuves du concours ont été modifiées par un arrêté publié au journal officiel le 27 avril 2013. Vous pouvez consulter ces textes sur le portail du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

Préambule

Avant de se focaliser essentiellement sur l'épreuve d'EPS, il est judicieux de repérer dans le texte de cadrage, les informations générales qui peuvent être données sur les attentes des épreuves orales. À ce titre, le bandeau du texte qui présente les deux épreuves d'admission donne le ton sur les enjeux professionnels de ce concours de recrutement.

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux ».

Même si cette partie reprend des généralités, il est important de comprendre que le cloisonnement d'un concours en une pluralité d'épreuves apparemment différentes (deux écrits différents, deux oraux différents), cache en toile de fond les mêmes attentes :

« Capacité à communiquer, clarté, précision »

La communication est la première compétence de l'enseignant : la posture, la distance pédagogique, les déplacements, la gestuelle, le regard, le timbre de la voix, les variations de tons, l'écoute de chacun, la sollicitation de tous, l'adaptation du langage, les encouragements, l'autorité, sont autant de capacités, non exhaustives, incontournables au quotidien. Les épreuves orales, seules, contrairement aux épreuves écrites, permettent aux jurys d'évaluer cette capacité, en germe ou avérée, cette compétence parfois « irrationnelle » qui permet à l'enseignant de capter l'attention de ses élèves en théâtralisant son métier. Il revient au candidat de ne pas minimiser le développement de cette compétence et de se confronter le

plus souvent possible à la nécessité de présenter oralement à des pairs, dans un contexte proche du concours, des contenus qui progressivement dans l'année, prendront la forme d'une réflexion personnelle organisée dans un temps contraint.

« Réflexion sur les enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux »

Comment articuler le scientifique, le didactique, l'épistémologique, le culturel et le social dans une réflexion professionnelle ? L'enseignement ne se limite pas à la restitution de connaissances scientifiques propres aux champs disciplinaires que vous allez aborder au quotidien. Les différents états de la matière constituent une donnée scientifique du cycle 3. La transformation de cette connaissance scientifique en un objet d'enseignement n'est possible que par un traitement didactique à même de démystifier l'accès à cette connaissance et d'en permettre l'assimilation par une population hétérogène. Le questionnement sur l'utilité de cette connaissance, sur son évolution dans l'histoire, constitue le versant épistémologique de ce contenu, que vous allez enseigner. Enfin, certains paramètres influencent le choix des contenus, la manière de les présenter, le moment de les aborder. Tous les enseignants vous confirmeront que « leur métier » n'est pas le même si l'école est située dans un milieu sensible, un milieu rural ou une zone résidentielle. Ils vous préciseront que pour aborder certaines connaissances, il va falloir lutter contre des représentations socio culturelles tenaces, qui font obstacle aux apprentissages. Parfois, l'absence de règle ou leur transgression, est le quotidien des élèves dont vous aurez la charge, mais qui malheureusement, à l'extérieur de l'école, vivent 75 % du temps de leur journée, dans un contexte socio culturel à l'opposé du cadre que vous souhaitez mettre en place dans votre classe. À l'opposé, d'autres contextes d'enseignement ne vous confronteront pas à des incivilités plaçant le règlement intérieur au centre de vos préoccupations, mais vous amèneront à tempérer les attentes des parents, soucieux du suivi de leurs enfants et de la qualité du travail que vous proposerez en classe ou par extension, sous forme de devoir à la maison. En tant que futur enseignant vous devrez prendre en considération cette dimension sociale et culturelle, qui impose une entrée particulière dans les apprentissages, et ne se limite pas à la constitution de groupes d'affinité, de niveau, ou de besoin. Les représentations socio culturelles, les *usages sociaux du corps*, pour reprendre les propos de Luc Boltanski (5), nécessiteront, de la part de l'enseignant, des entrées préférentielles ayant pour seul but : Partir des représentations des élèves pour mieux de les transformer.

« L'enseignement des différents champs disciplinaires des programmes du concours et des rapports qu'ils entretiennent entre eux »

Il s'agit là d'une attente essentielle pour le CRPE. Trop souvent, les étudiants construisent leur oral à partir de connaissances issues d'un même champ, si bien que leur prestation s'apparente davantage aux attentes d'un CAPES, mono disciplinaire, qu'à celles d'un concours spécifique au 1^{er} degré, où l'unicité du Maître constitue l'essence même de cet enseignement. La pluridisciplinarité, au sens d'interface entre les champs disciplinaires, doit être le plus souvent au centre de la réflexion du Maître et de son métier de conception. Il en va du sens et de l'utilité des connaissances abordées en classe.

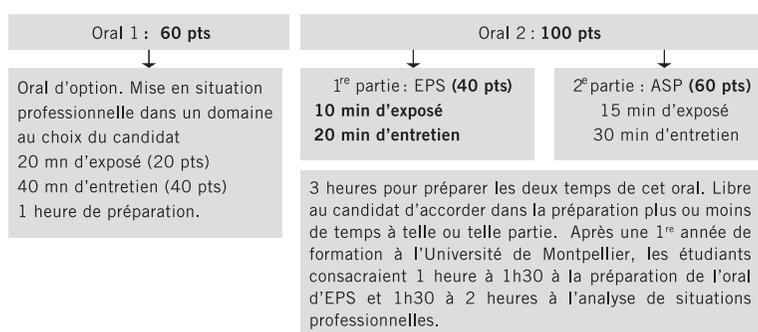
Les deux parties qui composent cette deuxième épreuve d'admission peuvent vous donner l'occasion de faire des liens entre les deux exposés et les deux entretiens. Rien n'interdit le candidat qui vient de passer trois heures à organiser deux exposés bien distincts, à réutiliser des connaissances à bon escient pour illustrer ses propos et donner une touche plus professionnelle à son argumentation. Certains thèmes s'y prêtent bien

évidemment mieux que d'autres. Les pratiques genrées, l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'évaluation, les sanctions, sont autant d'occasion d'illustrer par l'EPS, les pistes que vous seriez amenés à proposer dans une dernière partie de votre exposé. À l'inverse, un dossier sur le handicap peut vous donner l'occasion de traiter cette problématique, par extension ou enrichissement de la situation pédagogique, de la séance, de la séquence ou de la progression d'EPS que vous seriez amenés à présenter dans la 1^{re} partie de l'oral 2.

Place et importance de l'épreuve d'EPS dans les épreuves orales

L'épreuve d'EPS constitue la 1^{re} partie de l'oral 2 du concours. La deuxième partie, appelée « *analyse de situations professionnelles* », (ASP), consiste à découvrir un dossier thématique sur l'école (la relation aux parents, les devoirs à la maison, les punitions, l'ATSEM, le handicap, etc.). La schématisation proposée ci-dessous tente de résumer l'architecture temporelle des deux épreuves orales tout en rappelant leurs valeurs pondérées :

Organigramme des épreuves d'admission



Commentaires

1. Avec 40 points sur les 100 de l'oral 2 et les 160 que représentent les deux épreuves d'admission, l'oral d'EPS devient une épreuve incontournable pour la réussite au CRPE, représentant 25 % des points disponibles à l'oral, autant que les points accordés à chaque épreuve écrite (français et maths) pour l'admissibilité. Autrement dit, la donne n'est plus la même, et le candidat au CRPE doit se convaincre de cette nouvelle répartition des points, laissant aux oubliettes les représentations du passé qui consistait à appréhender l'EPS comme une épreuve subsidiaire, à faible coefficient, une sorte de plus value pour le classement.
2. La gestion des 3 heures de préparation pour les deux épreuves de cet oral 2 est libre, laissant au candidat le soin d'accorder plus ou moins de temps à telle ou telle partie. Après trois années de formation à l'Université de Montpellier, les étudiants accordent globalement, 1 h à 1 h 30 à la préparation de l'oral d'EPS et 1 h 30' à 2 heures à l'analyse du dossier professionnel. Ce qui semble une répartition à la fois juste et cohérente au regard de la durée de l'oral et des points attribués pour chaque partie de cette deuxième épreuve d'admission. Il est par contre important de constater et de comprendre que le chaînage des deux parties de cet oral 2 constitue une entité d'épreuve de 4 heures et 15 minutes effectives, soit globalement 4 h 30, entre l'entrée dans la salle de préparation et la fin de l'entretien. Il va sans dire que la durée de cet oral 2 est une épreuve en soi qui doit être découverte avant l'oral du concours, construite progressivement



Première partie : L'épreuve d'EPS au concours de recrutement des professeurs des écoles

pour mieux la vivre et s'habituer à être concentré, vigilant, performant sur la totalité des 255 minutes ! Trop souvent les jurés constatent une baisse de régime entre les deux parties, parfois entre l'exposé et l'entretien de chaque partie. Dans un contexte de stress, qui s'installe à minima sur toute la durée des épreuves orales, propice à une alimentation négligée, un sommeil perturbé et une fatigue croissante, il convient de s'hydrater, de s'alimenter pendant la préparation pour éviter toute faiblesse face au jury.

CHAPITRE 2

Ce que précise l'arrêté d'avril 2013 plus spécifiquement pour l'EPS

« La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

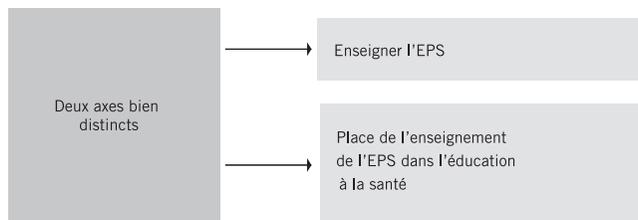
***Première partie :** Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette APSA ou pratique physique et corporelle. Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer. »*

A. Analyse du texte et commentaires

Plusieurs indications sont à prendre en considération dans ce texte de cadrage et méritent une analyse fine pour en comprendre les enjeux.

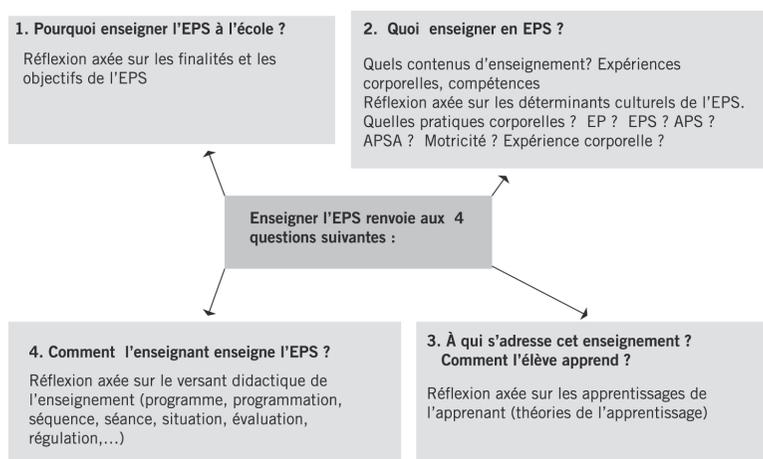
- L'épreuve *« permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».*

- Cette première partie du texte met en évidence deux axes bien distincts et complémentaires, à savoir évaluer :
 - *les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ;*
 - *sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.*



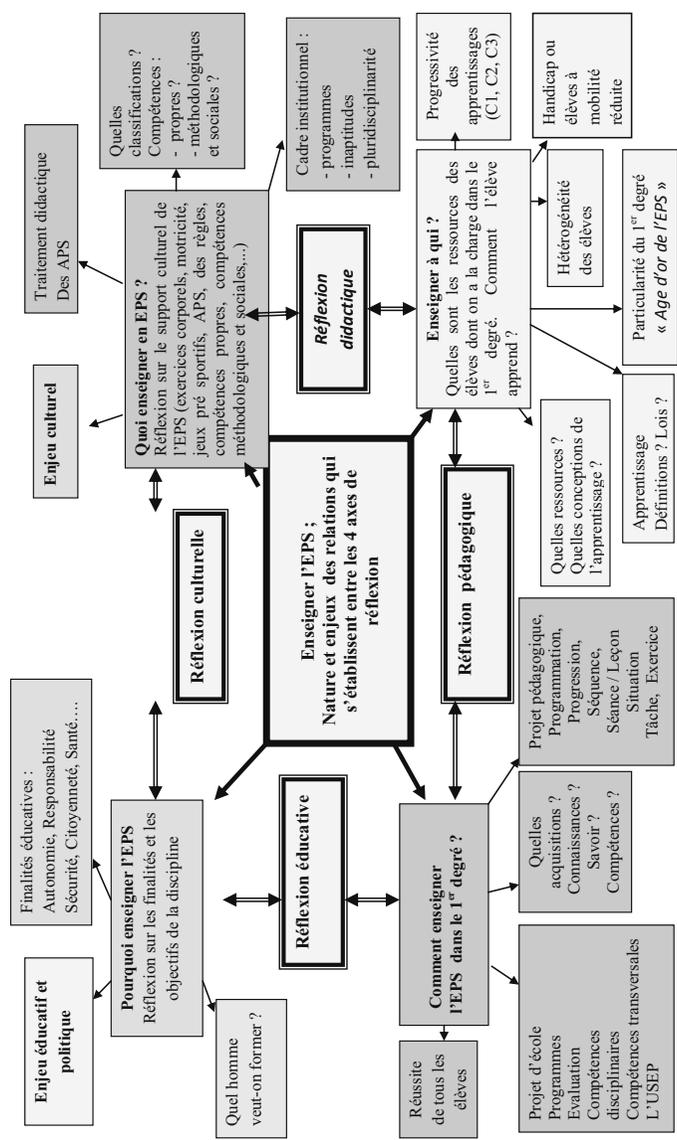
1^{er} axe : « Enseigner l'EPS »

La modélisation ci-dessous présente plusieurs problématiques inhérentes à l'enseignement de l'EPS. Chaque problématique renvoyant à son tour à une multitude de questions



Cette déclinaison assez sommaire des 4 questions posées par l'enseignement de l'EPS, nécessite de comprendre et de maîtriser toutes les dimensions « didactiques » de cet enseignement. Chaque partie renvoyant à un ensemble de connaissances utiles pour engager une réflexion soucieuse de mettre en scène la complexité de ce métier de conception.

Le schéma ci après formalise sous forme de toile d'araignée, l'ensemble des relations qui s'établissent entre les différentes composantes de l'enseignement. Cette formalisation, largement empruntée à Alain Hébrard (6) vous permet de construire un cadre logique de réflexion professionnelle à partir duquel vous pouvez y associer vos propres connaissances. Ce n'est qu'au prix de cette appropriation et de cette personnalisation qu'il deviendra un outil efficace pour développer les compétences recherchées au CRPE.



2^e axe : « la place de l'enseignement de l'EPS dans l'éducation à la santé »

Ce deuxième axe questionne le candidat également sur un certain nombre de questions.

- Qu'est ce que la santé ?
- Qu'est ce que l'éducation à la santé ?
- Quelle(s) contribution(s) l'EPS peut-elle apporter dans l'éducation à la santé des élèves ?
- Est-ce un effet d'annonce ou un véritable enjeu éducatif ?

Toutes ces questions trouveront une réponse dans la 3^e partie de cette publication destinée à analyser exhaustivement la notion de santé en EPS et l'éventuelle contribution de cette discipline à une éducation à la santé à l'école. La problématique de cette partie consistera à clarifier le champ des possibles, à mesurer l'écart entre l'intention du discours et la réalité des actes, pour cibler au final des ambitions réalistes.

Après avoir précisé les compétences attendues pour cette épreuve, le texte de cadrage précise dans un deuxième temps le support et la forme de l'oral.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles ».

Commentaire 1

Pour éviter certaines dérives constatées dans les déclinaisons académiques de ce texte de cadrage, et le manque d'équité sur le territoire, le Ministère a demandé aux Recteurs, informés par une note de service, de réduire à 4 APSA différentes les supports des sujets. Dans la majorité des académies, et notamment dans l'académie de Montpellier, il a été retenu les 4 APSA suivantes : course longue (athlétisme), natation, danse, jeux et sports collectifs

Illustration ci-dessous de quelques sujets issus de l'académie de Montpellier et de Nice :

Compétence ou Champ d'Apprentissage Complémentaire 1 (CAC1) : « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée »)

Montpellier : *« Vous apprenez à vos élèves de CP à courir longtemps en vue de développer leur compétence à réaliser une performance. Vous avez constaté que les 2/3 de la classe s'arrêtent de courir après une à deux minutes.*

Vous proposerez plusieurs hypothèses sur l'origine prématurée de ces arrêts et présenterez les situations (aménagement de l'espace, tâches à réaliser, consignes de l'enseignant) que vous pensez mettre en place au cours de la 2^e et 3^e séance pour les aider à progresser. »

Compétence ou Champ d'Apprentissage Complémentaire 2 (CAC2) : « Adapter ses déplacements à des environnements variés »).

Nice : *« Votre classe de CM2 a déjà participé lors de sa scolarité primaire à deux modules d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager. Lors de la 1^e séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux n'a pas acquis certaines capacités motrices du palier 2 du savoir nager. Ainsi les élèves ne maîtrisent pas le déplacement orienté en immersion.*

Question : Vous proposerez une situation que vous ferez évoluer afin que les élèves soient capables d'orienter leur immersion en grande profondeur. »

Commentaire 2

La lecture de ces sujets met en évidence, des scénarios qui n'ont pas la même structure, n'utilisent pas exactement le même champ notionnel, varient la temporalité de l'énoncé (situation, situation évolutive, ensemble de situations, séances, modules, suite de séances, séquence, progression, programmation...). Ces différences entre deux académies en disent long sur les déclinaisons possibles des sujets, à l'échelle nationale. Nous verrons dans la partie méthodologique l'intérêt porté à ces nuances et les incidences sur les connaissances qui structurent la réponse à la question posée. Cependant, ces nuances terminologiques ne devraient pas exister dans la structure des sujets qui ont été retenus par les services